

Caen, le 16/09/2025

**OLIVIER CASTEL
PHILIPPE CHANTEUR
LAURENT HOUSSIN
BENEDICTE IMBACH
PASCALE LEFRANC
MICHAEL MERLIN**
IA-IPR Établissements et vie scolaire

Les inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
Établissements et vie scolaire

à

olivier.castel@ac-normandie.fr
philippe.chanteur@ac-normandie.fr
laurent.houssin@ac-normandie.fr
benedicte.imbach@ac-normandie.fr
pascale.lefranc@ac-normandie.fr
michael.merlin@ac-normandie.fr

Mesdames et messieurs les professeurs documentalistes
Mesdames et messieurs les conseillers principaux d'éducation

s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissements

Rectorat de l'académie de Normandie
168 rue Caponière
BP46184
14061 Caen cedex

Objet : Courrier à l'attention des conseillers principaux d'éducation et professeurs documentalistes de l'académie de Normandie – année scolaire 2025-2026

Nous souhaitons la bienvenue aux professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation nouvellement nommés dans l'académie de Normandie, ainsi qu'à madame Pascale Lefranc et monsieur Olivier Castel qui rejoignent l'équipe des IA-IPR EVS.

I. Perspectives de travail

L'action des personnels s'inscrit pleinement dans le cadre de la [circulaire de rentrée du 3 juillet 2025](#), « Tenir la promesse républicaine de l'École : élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous ». Les axes de travail pour cette année scolaire sont les suivants :

- consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves ;
- bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité ;
- garantir les conditions d'une école qui protège et qui rassemble.

Sur le plan académique, la priorité est celle de l'acquisition par tous les élèves des savoirs fondamentaux. Chaque personnel de l'académie est mobilisé pour améliorer ces performances dans les compétences fondamentales – lire, écrire, compter, résoudre un problème – et permettre à chaque élève de réussir. Professeurs documentalistes et CPE contribuent à cet objectif, à toutes les échelles, de l'établissement et des territoires, et agissent dans le cadre du [projet pédagogique normand 2024-2027](#) dont les axes sont :

- garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux et prévenir les difficultés scolaires ;
- stimuler et soutenir l'ambition scolaire de chaque élève ;
- s'ajuster aux besoins éducatifs de tous les élèves ;
- créer un environnement propice aux apprentissages : sécuriser, mettre en confiance et faire société.

II. Professeurs documentalistes

Vos missions de professeurs documentalistes s'inscrivent pleinement dans les priorités nationales et académiques présentées en introduction de cette lettre. Tant au travers de votre rôle au sein de l'éducation aux médias et à l'information que dans le cadre de la promotion de la lecture, votre action s'inscrit dans celle de l'acquisition par les élèves des savoirs fondamentaux et le développement de compétences transversales. Nous vous invitons donc, si cela n'est pas encore le cas, à formaliser ces contributions dans le cadre du projet d'établissement et au travers de vos projets de politique documentaire et bilans annuels. Nous vous invitons également à identifier, dans vos progressions annuelles, les notions infodocumentaires ainsi que les savoirs fondamentaux à l'œuvre.

Le programme académique de formation (PrAF) en documentation s'articule quant à lui autour de trois modalités.

La première est la possibilité de s'inscrire, en candidature individuelle, à un ou plusieurs modules regroupés au sein de deux parcours :

- au cœur des missions du professeur documentaliste ;
- être professeur documentaliste aujourd'hui : enjeux du numérique.

Les inscriptions se font via [la page dédiée à la documentation](#) sur le site de l'École Académique de la Formation Continue (EAFC).

La deuxième modalité prendra la forme d'analyses de pratiques qui favoriseront les échanges professionnels en proximité et en présentiel : chaque bassin bénéficiera chaque année d'une journée d'analyses de pratiques sur public désigné, sur une des trois thématiques définies :

- la politique documentaire de l'EPL ;
- donner le goût de lire ;
- l'ouverture culturelle.

Ces analyses de pratiques seront conduites par des formateurs académiques en documentation. Au terme de trois années, chaque bassin aura ainsi bénéficié des trois analyses de pratiques.

Le calendrier de déploiement de ces modules vous sera communiqué ultérieurement.

La troisième s'appuiera sur le déploiement de [communautés d'apprentissage](#) qui permettront à des collectifs d'une dizaine de professeurs documentalistes de réfléchir à une problématique professionnelle en étant accompagnés par un collègue formé.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- la ludification des compétences infodocumentaires ;
- l'accompagnement des pratiques médiatiques ;
- le CDI, espace inclusif ;
- la documentation au sein des liaisons (école-collège ; collège-lycée ; lycée-supérieur) ;
- les intelligences artificielles et l'EMI.

Nous vous rappelons également l'existence du groupe de recherche et de production (GRP) DidacSIC qui a pour objectifs la production de ressources didactiques en lien avec la recherche en sciences de l'information et de la communication, ainsi que celle du site [Normandoc](#), qui vit pour vous et par vous : chacun d'entre vous peut être contributeur et proposer des articles.

Enfin, comme l'an passé, nous vous proposerons un webinaire académique le jeudi 13 novembre, de 16h à 18h. Celui-ci sera enregistré pour celles et ceux d'entre vous qui ne pourront y assister en direct.

III. Conseillers principaux d'éducation

La circulaire de rentrée du 3 juillet 2025 rappelle l'exigence constante de justice et de cohésion républicaine qui nous oblige collectivement. Elle affirme la nécessité de créer les conditions d'un climat scolaire serein et protecteur, condition indispensable à la transmission des savoirs et au bien-être de tous, élèves et personnels.

Les CPE en articulant leur action avec l'ensemble de la communauté éducative, contribuent notamment au déploiement du [plan santé mentale](#) en établissement.

Par votre approche globale, partagée avec les équipes, à travers le projet d'établissement et sa politique éducative, vous participez à la construction d'une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité, notamment à travers l'animation des instances incluant la participation des élèves (CESCE, CVL, CVC...).

Afin de répondre à ces grands enjeux et poursuivre l'accompagnement des évolutions professionnelles des CPE, [les modules de l'École Académique de la Formation Continue](#) (EAFC) sont articulés autour de propositions d'offre de formation suivant trois modalités.

Une première modalité avec des [modules de formation en candidatures individuelles réservés aux CPE](#) sont centrés sur les gestes métiers spécifiques, qui concernent le diagnostic et l'animation de la vie scolaire ainsi que la politique éducative au sein de l'établissement. Ces modules de formation sont ainsi conseillés aux collègues souhaitant réinterroger leur pratique, échanger et mutualiser des outils au service de l'animation de la vie scolaire de leur établissement et du pilotage de leur service.

Nous conseillons aux CPE contractuels, notamment ceux préparant le concours, de s'inscrire également à ces modules de formation, afin de renforcer et approfondir leurs compétences.

La deuxième modalité de formation proposée est destinée à accompagner le développement professionnel, en réseau et en proximité via trois formats de formation :

- les communautés d'apprentissage ;
- les formations d'initiative locale ;
- les formations en BEF.

Si vous souhaitez proposer un objet de travail pour une [communauté d'apprentissage](#) vous êtes invités à soumettre votre projet à l'IA-IPR EVS en charge du suivi de votre bassin.

Les formations sur site (Formation d'Initiative Locale) peuvent toujours être demandées par les chefs d'établissement, sur les thématiques suivantes : gestion des conflits, persévérance scolaire, pratiques partenariales et coopération, justice scolaire, communication, bien être à l'école. En tant que conseiller technique du chef d'établissement sur la politique éducative au sein de l'EPL, le CPE est force de proposition au sein du collectif professionnel. Vous pouvez solliciter les IA-IPR EVS via l'adresse ipevs@ac-normandie.fr pour toute expertise et éclairage sur vos demandes et projets.

Madame la rectrice a souhaité pouvoir répondre aux besoins des établissements et des territoires en accompagnant les acteurs de terrain via des réseaux professionnels de proximité, qui permettent la mise en œuvre de la politique nationale d'éducation pour l'année 2025-2026.

Elle a ainsi retenu trois thématiques de travail prioritaires pour les CPE, qui feront l'objet de formation dans chaque bassin :

- la gestion du service vie scolaire et la politique éducative de L'EPL ;
- la citoyenneté numérique ;
- le bien être à l'école et la santé mentale.

Deux demi-journées en présentiel par BEF, articulées à des temps en distanciel, y seront pleinement consacrées.

À cette fin, un appel à candidature est lancé pour constituer une équipe de formateurs chargés de conduire ces temps de formation en BEF. Les formateurs bénéficieront d'un temps de formation sur les thématiques au premier semestre de l'année en cours. Vous pourrez porter votre candidature pour devenir formateurs de bassin à la suite du courriel qui vous sera prochainement adressé.

Les **CPE contractuels** bénéficieront d'une visite de conseil et d'une évaluation triennale, conduite par un chargé de mission d'aide à l'inspection. Cette visite a pour objectif de les conseiller sur leurs pratiques et de leur faire bénéficier d'un accompagnement professionnel.

Un [plan de formation spécifique destiné aux CPE néo contractuels](#) vise à accompagner l'entrée progressive dans la carrière.

Pour les collègues titulaires expérimentés qui souhaitent exercer des missions de tutorat, au bénéfice des néo contractuels, nous les invitons à se signaler par courriel au secrétariat des EVS : ipevs@ac-normandie.fr.

Un [volet spécifique du plan de formation à destination des AED](#) vient compléter l'offre de formation individuelle pour la vie scolaire. Les CPE repèrent et accompagnent les besoins de formation des personnels de vie scolaire. L'accompagnement et la professionnalisation des personnels AED constituent des enjeux forts de la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement et participent de la qualité du climat scolaire. Les dispositifs de formation de l'EAFC incluent des modules spécifiques visant à renforcer leurs compétences éducatives et à soutenir leur évolution professionnelle.

IV. Conseillers principaux d'éducation et professeurs documentalistes

La prévention du harcèlement en milieu scolaire, l'inclusion, les espaces scolaires, la santé mentale, les compétences psycho-sociales, la laïcité et les valeurs de la République, l'Éducation aux Médias et à l'Information et à l'Éducation au Développement Durable, l'Éducation à la Vie Affective Relationnelle et à la Sexualité, constituent des priorités, qui orientent l'engagement professionnel des CPE et des professeurs documentalistes au sein des équipes éducatives.

Vous avez la possibilité, en complément des formations qui vous sont réservées, de vous inscrire à des [parcours de formation transversaux](#) proposés par l'EAFC.

En vos qualités de CPE et professeurs documentalistes, votre expertise et vos missions transversales vous permettent de prendre part à la mise en œuvre des grandes priorités éducatives développées dans la circulaire de rentrée.

a. Le programme Phare

Le programme Phare est désormais bien installé dans tous les établissements et toutes les équipes ressources du 1^{er} degré, des collèges et lycées ont reçu une formation sur 2 ans. Une formation de consolidation est prévue sur l'année 2025-2026.

Depuis l'année dernière, tous les personnels reçoivent une formation de 6h, composée de 3h en auto-formation préalables à 3h de formation en présentiel. Cette année, cette formation se poursuit pour ceux qui n'ont pas encore été formés, et concernera aussi les assistants d'éducation. **Les AED devront être formés au sein vos établissements.** Les coordonnateurs Phare, ainsi que les membres de l'équipe ressource Phare pourront être des relais pour la tenue de ces formations. Un support de formation adapté a été élaboré, et un accompagnement sera mis en place par les cellules harcèlement pour accompagner les établissements.

D'ores et déjà, vos assistants d'éducation et vous-mêmes pouvez suivre la première partie en auto-formation sur ce [lien](#).

Une attestation sera délivrée à la fin du parcours des 6h de formation.

Les conseillers principaux d'éducation et les professeurs documentalistes ont un rôle essentiel dans la lutte contre le harcèlement, aux côtés des équipes pédagogiques et éducatives. Votre contribution dans les équipes ressources, mais aussi lors des temps forts comme la journée NAH qui aura lieu **le jeudi 6 novembre 2025, le concours NAH en janvier 2026, le Safer Internet day (SID) en février 2026, ...** sont autant d'occasions de développer la culture commune de votre établissement autour de la lutte contre le harcèlement et d'engager avec les élèves un travail de fond et durable.

Pour rappel, vous disposez de l'accès à la plateforme Phare via le portail métier (onglet « enquête et pilotage » puis « Phare »), afin d'utiliser toutes les ressources documentaires à exploiter avec vos élèves et collègues. **De nouvelles ressources sont disponibles depuis cette rentrée 2025 (livret d'élèves ambassadeurs, information aux parents sur le cyberharcèlement, affiches et clip lauréats nationaux du concours NAH...).**

Enfin, dans le cadre de PIX 6^{ème} où vous pouvez être particulièrement mobilisés, il existe deux parcours sur le cyberharcèlement :

- **un parcours "Protection et Sécurité numérique"** contenant un focus sur le cyberharcèlement et sa prévention (obligations légales pour les mineurs sur les réseaux sociaux, numéros d'écoute et de signalement, moyens d'action pour réagir face à une situation de cyberharcèlement, etc.);
- **un parcours de culture numérique** plus généraliste pour permettre aux élèves, non seulement d'être mieux préparés face aux risques que le numérique peut représenter, mais aussi pour tirer pleinement parti de ses opportunités.

Le pôle harcèlement académique compte deux responsables académiques, **Caroline MINATCHY** et **Prune LUCAS**, et une gestionnaire administrative, **Raphaëlle GRONDIN**. Vous pouvez les contacter à l'adresse rectorat-harcelement@ac-normandie.fr

b. L'Éducation aux Médias et à l'Information

Les états généraux de l'information se sont achevés en septembre 2024 et ont donné lieu à la production d'un [rapport](#) du même nom. Quinze préconisations y ont été émises, au premier rang desquelles figure celle-ci : « **Faire de l'éducation à l'esprit critique et aux médias à l'école une priorité.** »

En cette rentrée de septembre 2025, les [programmes d'EMC](#) continuent à évoluer. Pour rappel, ce sont cette année les programmes des niveaux CE1, CM2, quatrième et première qui se mettront en place. Comme l'an passé, des membres de la cellule académique EMI peuvent se rendre dans les collèges et lycées dès la rentrée pour aller à la rencontre des équipes en charge de cet enseignement. L'objectif de ces rencontres sera notamment de fournir aux enseignants des ressources en lien avec la partie EMI de l'EMC.

Pour rappel, des modules de formation transversaux en EMI, accessibles via le site de l'EAFC, sont proposés à tous les personnels du 2nd degré.

Le recrutement d'un coordonnateur CLEMI se poursuit et il est encore possible de faire acte de candidature. Pour toute question relative à la mise en place de projets, d'actions ou demandes de ressources dans le domaine de l'Éducation aux médias et à l'information, il convient d'aller sur le [site du CLEMI](#) ou de contacter monsieur **Laurent Houssin, IA-IPR EVS**, référent académique EMI : referent-academique-emi@ac-normandie.fr

c. Les compétences psychosociales

Transversales et interdisciplinaires, les compétences psychosociales (CPS) sont un levier puissant pour agir sur plusieurs dimensions de la vie scolaire et personnelle de nos élèves.

Dans le cadre du plan national du développement des CPS, un [parcours de formation académique transversal](#) est déployé cette année.

d. Le Plan Avenir

Prévenir les assignations, combattre les stéréotypes et garantir une pleine inclusion scolaire suppose un engagement collectif. Tous les temps de vie de l'élève y contribuent : les apprentissages développés en classe doivent trouver des prolongements dans les autres espaces de vie scolaire – au collège, au lycée, en externat comme à l'internat – afin de construire de véritables compétences psychosociales et citoyennes.

Un tel objectif exige également la lutte résolue contre le décrochage et le renforcement de la persévérance scolaire. C'est dans ce cadre que s'inscrit le [Plan Avenir](#), outil structurant qui permet un suivi longitudinal de qualité pour chaque élève.

Au sein de l'académie de Normandie, des [modules sur l'accompagnement des parcours d'orientation des élèves](#) favorisant la persévérance et permettant de lutter contre les déterminismes et les assignations, sont ouverts aux CPE et aux professeurs documentalistes.

e. L'égalité filles-garçons

Le rapport conjoint de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et de l'inspection générale des finances d'avril 2025 confirme la persistance de la sous-représentation des femmes dans les filières scientifiques. Ces inégalités prennent racine dès l'école primaire : dès le CP, des écarts de réussite apparaissent en mathématiques, au détriment des filles. À compétences égales, les choix d'orientation diffèrent selon le genre.

L'École a un rôle central à jouer pour promouvoir l'égalité et garantir à chaque élève la liberté de choisir son avenir. Les CPE et professeurs documentalistes, au sein de leurs missions, doivent y prendre leur place.

Vous trouverez via ce [lien](#) des ressources sur ce sujet.

f. Les usages raisonnés du numérique à l'école

Dans un contexte de forte présence du numérique dans la vie des élèves, des familles et des personnels, l'École doit proposer un cadre protecteur. Le plan pour un « usage numérique raisonné à l'École » repose sur la formation des élèves à un usage raisonné des outils numériques, la suspension des mises à jour dans les ENT et logiciels de vie scolaire les soirs et week-ends, la mise à l'écart du téléphone portable dans les établissements, avec notamment la généralisation du dispositif « Portable en pause » au collège, et l'accompagnement des familles.

L'école doit ainsi jouer un rôle décisif dans l'usage raisonné des écrans et l'appropriation d'une culture numérique responsable. La prévention des cyberviolences et le développement de la citoyenneté numérique constituent des priorités à investir collectivement, dans une dynamique interdisciplinaire.

Cela s'inscrit dans le cadre de la [charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numérique](#). Ce [lien](#) vous permettra en outre de retrouver des ressources en ligne.

g. Le cadre d'usage des intelligences artificielles

Au terme d'une large consultation, le ministère a publié en juin 2025 un [Cadre d'usage des IA génératives en éducation](#). L'objet de ce document succinct est de rappeler les grands principes (immuables) et les lignes directrices (susceptibles d'évolutions) applicables aux pratiques scolaires faisant appel à l'intelligence artificielle.

Afin de vous accompagner dans l'appropriation de ce cadre, la DRANE Normandie a élaboré une [infographie](#) synthétique.

V. Rendez-vous de carrière

Les rendez-vous de carrière se poursuivront dans le cadre des modalités d'évaluation des personnels enseignants et d'éducation relatives aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Ils se déroulent en deux temps.

Pour préparer ce rendez-vous et nourrir les échanges, vous pourrez vous appuyer sur le « [Document de référence de l'entretien](#) », et, si vous le souhaitez, nous l'adresser par courriel (ipevs@ac-normandie.fr).

Le chef d'établissement est associé à ce processus d'évaluation et vous recevra ensuite en entretien.

Pour les conseillers principaux d'éducation

La première phase se fondera sur l'observation d'une situation professionnelle de votre choix (exemples : intervention auprès d'un groupe d'élèves, animation d'une réunion, préparation d'une instance avec les élèves élus...). La seconde phase d'entretien professionnel permettra d'échanger sur l'ensemble de vos missions.

Il vous appartient de mettre à notre disposition les documents que vous estimerez utiles, relatifs à la politique éducative s'inscrivant dans le projet d'établissement.

Pour les professeurs documentalistes

La phase d'inspection se fera par l'observation d'une situation d'enseignement devant élèves, puis un second temps consacré à l'entretien professionnel.

Il vous appartient de mettre à notre disposition les documents que vous estimerez utiles, relatifs à la politique documentaire s'inscrivant dans le projet d'établissement.

VI. Bassins de référence des IA-IPR EVS de l'académie de Normandie :

Département	BEF	IA-IPR EVS référent
Calvados	Bessin	Pascale LEFRANC
	Bocage Virois	Pascale LEFRANC
	Caen Nord	Bénédicte IMBACH
	Caen Sud	Bénédicte IMBACH
	Pays d'Auge	Pascale LEFRANC
Eure	Louviers Vernon	Michaël MERLIN
	Evreux Verneuil	Olivier CASTEL
	Bernay Pont-Audemer	Laurent HOUSSIN
Manche	Nord Cotentin	Philippe CHANTEUR
	Centre Manche	Pascale LEFRANC
	Sud Manche	Philippe CHANTEUR
Orne	Bocage Ornais	Philippe CHANTEUR
	Centre Orne	Philippe CHANTEUR
	Perche - Pays d'Ouche	Michaël MERLIN
Seine-Maritime	Fécamp Lillebonne Yvetot	Laurent HOUSSIN
	Le Havre	Michaël MERLIN
	Barentin Rouen Droite	Olivier CASTEL
	Elbeuf Rouen Gauche	Bénédicte IMBACH
	Dieppe Eu Neufchâtel	Laurent HOUSSIN

Nous tenons à renouveler nos remerciements aux chargés de mission de formation continue, formateurs, et tuteurs qui, chaque année, assurent la mise en œuvre, la cohérence et la qualité de l'ensemble des dispositifs de formation. Nous vous invitons également à consulter régulièrement les sites disciplinaires ([professeurs documentalistes](#) – [CPE](#))

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire 2025-2026 et savons pouvoir compter sur votre engagement au service de la réussite de tous nos élèves.

Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux
Établissements et vie scolaire de l'académie de Normandie

olivier.castel@ac-normandie.fr (06.23.05.23.72)
philippe.chanteur@ac-normandie.fr (06.22.01.58.57)
laurent.houssin@ac-normandie.fr (06.09.06.66.57)
benedicte.imbach@ac-normandie.fr (06.29.33.25.98)
pascale.lefranc@ac-normandie.fr (06.12.85.77.22)
michael.merlin@ac-normandie.fr (06.14.90.70.84)